

Le péage, c'est simple !



Comment inscrire mon entreprise auprès de Toll Collect ?

- ✓ Sur notre page Internet (www.toll-collect.de), vous cliquez sur « Devenir client » et suivez les consignes.
- ✓ Une fois que les informations relatives à votre compte et à votre contrat ont été complétées, vous recevez immédiatement un e-mail de confirmation. Dès que votre compte Web est activé, vous pouvez utiliser tous les services du portail clients.



Quel mode de paiement est fait pour moi ?

En tant que nouveau client, votre mode de paiement par défaut est le règlement par compte crédité. Si vous souhaitez un autre mode de paiement, vous pouvez modifier celui-ci directement dans le portail clients. En fonction de ce que vous choisissez, la mise en œuvre du mode peut prendre quelque temps. La modification du mode de paiement vous est confirmée par e-mail par Toll Collect.

✓ Règlement par compte crédité

Vous versez par avance une somme d'argent sur votre compte crédit Toll Collect. C'est sur ce compte que sera prélevé le péage dû. Vous pouvez vous renseigner sur le solde de votre compte directement par téléphone auprès du service clients. Il faut que votre compte crédit soit assez approvisionné pour que vous puissiez prendre la route.

✓ Compte crédité avec prélèvement automatique

Il s'agit d'une variante plus pratique du règlement par compte crédité : En fonction des kilomètres que vous parcourez et de l'utilisation que vous faites de votre crédit, Toll Collect fait en sorte que votre compte soit rechargé en temps voulu par prélèvement automatique, sans aucune démarche de votre part.

✓ Carte carburant ou de crédit

Dans le cas d'une facturation par carte carburant ou de crédit, vous passez un contrat avec un fournisseur de cartes carburant ou de crédit. Toll Collect transmet votre demande directement au fournisseur en question. Si vous choisissez American Express ou Total, alors il faut déjà avoir établi un contrat avant de s'inscrire auprès de Toll Collect.

Remarque :

Modification du mode de paiement sur le portail clients sous : Mes données > Données contractuelles > Mode de paiement

À retenir :

Vous devez recharger votre compte crédit avant de prendre la route.

À retenir :

Les documents pour le prélèvement automatique sont disponibles au téléchargement sur le portail clients. Veuillez les remplir et les charger.

À retenir :

Votre carte de crédit ou carte carburant doit avoir été validée pour le paiement du péage.



Comment puis-je enregistrer mes véhicules chez Toll Collect ?

Une fois que l'inscription a bien été effectuée sur le portail clients, vous pouvez enregistrer vos véhicules en ligne rapidement et en toute simplicité.

- ✓ Connectez-vous au portail clients de Toll Collect.
- ✓ Sélectionnez sur la page d'accueil « Inscrire un véhicule ».
- ✓ Saisissez les données du véhicule nécessaires.

Vous recevez une confirmation dès que l'inscription est effective. Vous pouvez maintenant équiper votre véhicule d'un appareil embarqué et opter pour une perception pratique du péage automatique.



Comment puis-je enregistrer mes trajets soumis au péage ?



ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE avec l'appareil embarqué

L'enregistrement automatique avec un appareil embarqué (On-Board Unit = OBU) est le moyen le plus simple et le plus pratique pour régler le péage. Votre conducteur n'a pas à enregistrer le trajet lui-même. L'OBU est mis à disposition gratuitement. Vous prenez uniquement en charge les coûts d'installation chez un partenaire de service autorisé par Toll Collect.

Remarque :

Avant l'installation d'un appareil embarqué, le véhicule doit être inscrit chez Toll Collect. Vous trouverez un récapitulatif des partenaires de service sous www.toll-collect.de.

ENREGISTREMENT MANUEL



À tout moment et partout avec l'appli Toll Collect

Enregistrez un trajet sans inscription de manière flexible, même en déplacement. L'appli, disponible pour les systèmes d'exploitation Android, iOS et Windows Phone, peut être téléchargée gratuitement dans les boutiques d'applications correspondantes.

Remarque :

Un enregistrement manuel est possible jusqu'à 24 h à l'avance. Le numéro d'enregistrement sur le justificatif électronique confirme l'enregistrement du péage.



Enregistrement en ligne

Vous pouvez enregistrer votre trajet sur www.toll-collect.de à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet (p. ex. PC, smartphone ou tablette) et l'annuler si besoin.



Sur un terminal de péage dans les stations-service, les aires de service et de repos

L'enregistrement au terminal de péage est proposé aux transporteurs dont les véhicules ne sont soumis que rarement au péage lorsqu'ils sont sur les routes.

Remarque :

Pour connaître tous les sites des stations de péage : www.toll-collect.de.

Avez-vous des questions ?

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h en composant le :

Téléphone : 0800 222 26 28 | hors de l'Allemagne : 00800 0 222 26 28 (gratuit, sous réserve de tarification différente pour les téléphones portables) | Fax : +49 180 1 22 26 28 (depuis l'Allemagne : tarif à partir d'un poste fixe 3,9 cts/minute ; max. 42 cts/minute à partir d'un mobile) | e-Mail : service@toll-collect.de